

Pourquoi une marque

NF FERMETURES

en complément du marquage **CE** ?

Quelle est sa valeur ajoutée ?

Le marquage **CE** couvre un besoin réglementaire. Il marque la légitimité d'un produit sur le marché. C'est en fait un passeport européen. Il est, de par sa nature, destiné principalement aux autorités de surveillance des États Membres.

Le marquage **CE** n'a pas pour vocation de distinguer un produit par rapport à un autre.

La marque **NF** FERMETURES garantit l'aptitude à l'usage et la durabilité des produits

Elle atteste de la conformité de la fermeture aux règles de certification, aux normes en vigueur et aux exigences complémentaires.

Les performances certifiées sont suivies et clairement affichées sur le produit lui-même (étiquette de traçabilité).

La marque **NF** FERMETURES est un garant de la qualité et de la constance de fabrication, lesquelles sont vérifiées par le CSTB à raison de deux visites d'audit par an.



Calendrier d'application

(selon NF EN 13659 nov 2004)

Depuis le 1^{er} avril 2007, tous les produits mis sur le marché doivent être marqués **CE**.

Information disponible

Liste officielle

La liste des entreprises titulaires du droit d'usage de la marque **NF** FERMETURES est disponible sur le site internet du CSTB : www.cstb.fr.

Le certificat **NF** FERMETURES

Un certificat est délivré au fabricant, sur lequel figurent les caractéristiques des fermetures certifiées. Il est reconduit annuellement, sous réserve des vérifications effectuées par le CSTB.

Le CSTB peut prendre toute sanction, conformément aux règles générales de la Marque NF et aux règles de certification NF Fermetures.

La déclaration de conformité **CE**

La déclaration de conformité **CE** ainsi que les documents d'accompagnement du produit (bons de livraison...), précisent la classe de la caractéristique harmonisée déclarée par le fabricant. Cette performance peut être visible sur la fermeture.

Contacts :
CSTB - 84 avenue Jean Jaurès Champs sur Marne
77447 Marne-la-Vallée cedex 2

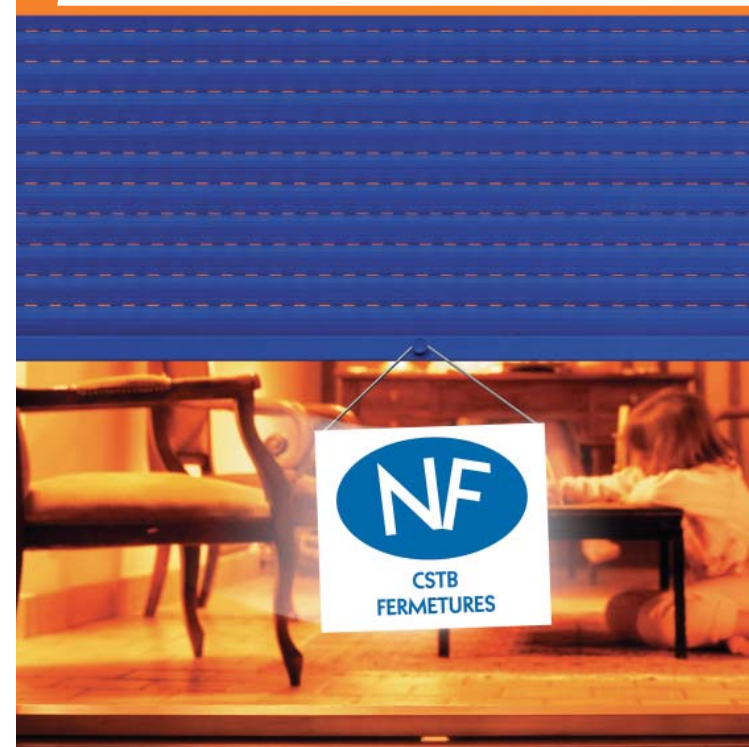
Division Baies et Vitrages - Tél : 01 64 68 83 61 - Fax : 01 64 68 85 36
loic.tamic@cstb.fr

AFNOR Certification - 11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis

CSTB
le futur en construction

afnor
CERTIFICATION

FERMETURES



Les réponses aux questions que vous vous posez !

Marquage **CE**

Marque **NF** FERMETURES

Qu'est-ce que le marquage **CE** ?

Le marquage **CE** est un marquage réglementaire et obligatoire qui permet aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Économique Européen.

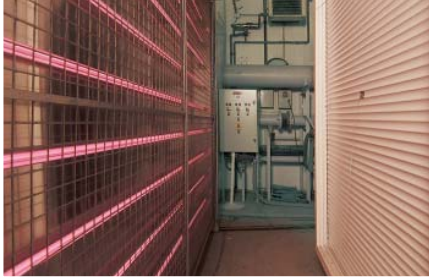
Les produits marqués **CE** sont présumés conformes à la partie réglementaire (annexe ZA) de la norme européenne NF EN 13659 (nov 2004) « Fermetures pour baies équipées de fenêtres - Exigences de performances y compris la sécurité ».



FERMETURES

Marquage **CE**

Marque **NF** FERMETURES



> Banc d'ensoleillement

Quelles caractéristiques ?

Marquage **CE** : une auto-déclaration du fabricant

Marque **NF** FERMETURES : des caractéristiques certifiées par le CSTB

	déclaration CE	certification NF FERMETURES
Vérification de la durabilité et de l'aptitude à l'usage des constituants * <ul style="list-style-type: none"> - Lames PVC - Coffres et coulisses PVC - Matières pour profilés d'étanchéité, joints de coulisse - Motorisations - Commande radio - Inverseurs de commande - Ensemble moteur + commande radio (test champ libre) 		• • • • • •
Conception (par le CSTB et le Comité d'Experts) <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la conception du système de fermetures - Détermination du domaine d'application 		• •
Fabrication <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un contrôle réception des composants - Mise en place d'un contrôle de la qualité de production (CPU) - Suivi du contrôle de la production par le CSTB - Vérifications régulières de la résistance au vent, de l'endurance mécanique, des efforts de manœuvres et de la corrosion sur produit fini 	•	• • • •
Performances : VEMCROS* <ul style="list-style-type: none"> - Résistance au vent - Endurance mécanique - Manœuvre, fausse manœuvre, EOFC - Résistance au choc - Comportement à l'ensoleillement - Occultation - Corrosion - Résistance thermique - Suivi et marquage de ces performances 	•	• • • • • • • • •
Mise en œuvre (par le CSTB et le Comité d'Experts) <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'adaptabilité des fermetures aux conditions de mise en œuvre sur le marché français 		•

(*) Certains composants et certaines caractéristiques sont vérifiés par d'autres marques de qualité et des exigences complémentaires

Quels contrôles et quelles significations ?

		déclaration CE	certification NF FERMETURES
PAR LE FABRICANT	Contrôle de la production en usine	•	•
	Essais de type initiaux	• (uniquement sur le vent)	•
	Essais de suivi		•
PAR LE CSTB	Étude du dossier technique		•
	Essais d'instruction		•
	Audit semestriel du système qualité		•
	Vérification du marquage VEMCROS		•
	Contrôle et essais des produits sur site		•



> Banc d'endurance mécanique

↓
Déclaration de Conformité **CE**
par le fabricant

↓
Certification **NF** FERMETURES
des produits par le CSTB et AFNOR Certification

Exemple d'information pour le Marquage **CE** sur la documentation commerciale

CE	Logo réglementaire
Société - Ville	Nom du fabricant + site de production
07	Année d'apposition du marquage
EN 13659	Référence à la norme européenne
Volet roulant pour usage extérieur	Descriptif du produit
Résistance au vent : Classe technique 4	Information sur les caractéristiques mandatées

Exemple de Marquage **NF** FERMETURES

NF CSTB FERMETURES	4
	V4 E2 M1 C R 0 S1
	237 - 06 ΔR = 0,20
5	1 2 3

- Code usine
- Code du système
- Résistance thermique (fermetures + lame d'air) en m². K/W
- Caractéristiques et classes de spécifications
- Organisme mandaté par AFNOR Certification